

À 60 ANS, UN LABEL QUI REFLEURIT

Le **label « Villes et Villages fleuris »** s'offre une cure de jeunesse en modernisant son identité visuelle et sa communication afin de redynamiser son image auprès des élus et du public.

Labellisée « 4 fleurs » par le CNVVF, la commune de Lannion a en outre reçu en 2018 le Prix national de la valorisation touristique, l'une des récompenses spécifiques du label.



LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

À l'âge vénérable de 60 ans, le label du Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF) bénéficie d'une image bien installée auprès des Français habitués aux traditionnels panneaux affichant d'une à quatre fleurs à l'entrée des communes. Mais cet emblème pâtit sans doute d'une image un peu figée, bien qu'il soit en constante évolution. À travers le fleurissement, il met en effet en valeur, grâce à une grille d'évaluation pointue contenant désormais plus de 60 critères, les villes et villages qui, tout en pratiquant une politique vertueuse de gestion différenciée, encouragent la biodiversité, la préservation de l'identité des territoires (via les compositions paysagères), le bien-être des habitants et la cohésion sociale, la lutte contre la pollution... « Notre label s'est transformé pour être en adéquation avec les enjeux



et contraintes liés aux générations futures », appuie dans ce sens Martine Lesage, directrice et déléguée nationale du CNVVF. Et de rappeler que l'année dernière, le « cahier des charges » a été encore complété par des critères comme la communication et la pédagogie des communes vis-à-vis de leurs espaces verts et fleuris, la prise en compte du handicap dans l'accessibilité de ces espaces, la mise en valeur par le fleurissement du patrimoine bâti et, enfin, la mise en avant des plantes mellifères et nectarifères.



Je constate une qualification globale et croissante de l'espace public en matière de fleurissement.

MARTINE LESAGE,
directrice du label
« Villes et Villages Fleuris »

Des fleurs et des paysages

Le CNVVF a donc engagé une réflexion depuis plusieurs mois pour renouveler son identité visuelle. « Notre image s'était un peu perdue au milieu de nombreux autres labels. Nous voulons nous imposer désormais comme une véritable marque », précise la présidente, en ajoutant : « Ce fut un travail complexe, car nous ne voulions pas non plus dénaturer notre image qui porte une histoire et des valeurs. » Outre quelques notions purement esthétiques et pratiques (les mentions « ville fleurie » ou « village fleuri » sont supprimées pour laisser apparaître clairement sur le panneau la marque Villes et Villages Fleuris), « notre volonté était qu'apparaisse, en plus de la ligne de fleurs, un fond vert introduisant la notion de paysage », indique Martine Lesage. Le paysage et les diverses compétences qui s'y rapportent sont en effet indissociables de ce label qui accueille dans tous ses jurys répartis sur le territoire un nombre croissant d'acteurs de la filière agréés par l'interprofession Val'hor, l'Unep-Les Entreprises du paysage ou la Fédération française du paysage (FFP). Les professionnels au sein de ces jurys peuvent ainsi délivrer aux communes, sous la forme d'un rapport, de précieux conseils pour les aider à mieux gérer le végétal avec des coûts maîtrisés. « Un budget sérieux de fleurissement ne doit pas représenter plus que le coût d'une baguette de pain par habitant ! », rappelle Martine Lesage.

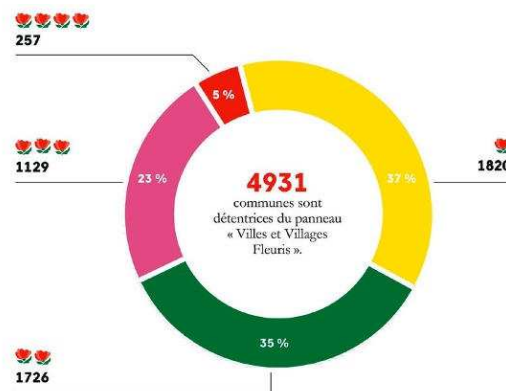
Une sacrée organisation

La nouvelle identité du label s'accompagne d'un site Internet modernisé. Le CNVVF va par ailleurs réviser son règlement national concernant l'attribution annuelle des fleurs et des prix, celle-ci étant évaluée, pour

LE LABEL EN BREF

Le Conseil national des villes et villages fleuris est une association loi 1901 dont le budget annuel, d'un montant de 700 000 €, repose sur les cotisations des communes et de ses partenaires que sont l'interprofession Val'hor, le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (Gnis), l'organisme Plante & Cité ou encore la Direction générale des entreprises (DGE). Le bureau comporte trois salariés permanents.

LES COMMUNES LABELLISÉES



résumer, par un système pyramidal comprenant des jurys départementaux et régionaux, puis un jury national. Le règlement permettra notamment de réattribuer, selon les besoins, des missions régionales aux jurys départementaux en tenant compte du fait que les nouvelles régions sont, pour certaines, très étendues, ce qui peut compliquer les visites ou les contrôles de communes. L'organisation doit en effet être parfaitement huilée, le CNVVF ayant distingué, en février dernier à Paris, plus d'une dizaine de communes d'une quatrième fleur et décerné des prix nationaux et spécifiques (Fleurs d'or, diversité végétale, mise en valeur du patrimoine, etc.) à plus de 20 communes, sans compter l'attribution d'une à trois fleurs à quelque 400 communes. « Je constate une qualification globale et croissante de l'espace public en matière de fleurissement, se félicite Martine Lesage, avec des projets cohérents, réfléchis, intelligents et un lien avec la population toujours plus fort. » Le label vit donc bien sa deuxième jeunesse! ■ NICOLAS LOUIS